

**CIRCULAIRE 154-19**  
Le 27 novembre 2019

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL  
FNB Horizons Indice S&P/TSX 60 (HXT & FXT)  
CHANGEMENT DE NOM ET CUSIP**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons »), le gestionnaire des fonds négociés en bourse (FNB), réorganise ses FNB dont la structure actuelle est celle d'une fiducie. Dans la nouvelle structure de société à catégories multiples gérée par Horizons (la « réorganisation »), les parts de FNB seront converties en une catégorie d'actions correspondante.

Par suite de la réorganisation, chaque part de catégorie A (les « parts de catégorie A ») de chacun des FNB sera échangée contre une action de catégorie correspondante du FNB (les « actions de FNB »).

Le FNB Horizon suivant changera de nom comme suit:

<b>Symbole</b>	<b>Nom actuel</b>	<b>Nouveau nom</b>
HXT	FNB Horizons Indice S&P/TSX 60	action de FNB Horizons Indice S&P TSX 60

**CDCC - Détails du rajustement - Option HXT:**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur HXT seront ajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**    **le 2 décembre, 2019**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :**            **Inchangé**
- **NOMBRE DE CONTRATS :**            **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :**                    **Inchangé**

- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250 000 contrats
- **NOUVEAU CUSIP :** 44056G 10 5

#### **CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action FXT:**

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** le 2 décembre, 2019
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS:** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** Inchangé
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** Inchangé
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats

#### **Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

En raison du fait que le symbole d'action ou le symbole de classe ne change pas, la bourse ne modifiera pas les ordres et par conséquent, aucun ordre ne devra être réintégré.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam  
Directrice, Dérivés sur actions  
Marchés financiers